
Norme internationale



4157/2

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**Dessins techniques — Dessins de construction —
Désignation des bâtiments et parties de bâtiments —
Partie 2 : Désignation de pièces et d'autres extensions**

Technical drawings — Construction drawings — Designation of buildings and parts of buildings — Part 2 : Designation of rooms and other areas

iTeh STANDARD PREVIEW

Première édition — 1982-12-01

(standards.iteh.ai)

ISO 4157-2:1982

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bdef73b4-4877-4538-a0ce-4641b1b9f5ee/iso-4157-2-1982>

CDU 744.4 : 69 : 027.4

Réf. n° : ISO 4157/2-1982 (F)

Descripteurs : dessin industriel, bâtiment, composant, désignation.

Prix basé sur 2 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 4157/2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 10, *Dessins techniques*, et a été soumise aux comités membres en avril 1981.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Coree, Rép. dém. p. de	Pologne
Allemagne, R. F.	Égypte, Rép. arabe d'	Roumanie
Australie	Espagne	Royaume-Uni
Autriche	Finlande	Suède
Belgique	Inde	URSS
Brésil	Norvège	USA
Canada	Nouvelle-Zélande	
Chine	Pays-Bas	

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Dessins techniques — Dessins de construction — Désignation des bâtiments et parties de bâtiments — Partie 2 : Désignation de pièces et d'autres extensions

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 4157 établit des systèmes de désignation et spécifie un code de désignation pour des pièces et d'autres extensions, dans un ou plusieurs bâtiments. Dans le cadre de la présente Norme internationale, le mot «pièce» est à considérer comme incluant d'autres extensions.

Les désignations sont utilisées pour l'identification et la référence dans la documentation d'un projet.

La présente partie de l'ISO 4157 est principalement destinée à l'exécution de plans et à la construction. Le système de désignation peut nécessiter une extension pour des grands projets, de préférence en coordination avec des instructions pour l'entretien du bâtiment. Pour des plans flexibles dans des structures préfabriquées, des coordonnées peuvent être utilisées à un stade précoce.

2 Références

ISO 1046, *Dessins de bâtiment et d'architecture — Vocabulaire.*

ISO 4157/1, *Dessins de bâtiment — Partie 1 : Désignation des bâtiments et parties de bâtiments.*

3 Principes de désignation

3.1 Des numéros de pièces sont utilisés, à chaque étage, dans un ordre numérique croissant, à l'intérieur des limites de toutes les parties du bâtiment.

3.2 Si des bâtiments séparés sont inclus dans le projet, les numéros de pièces doivent être attribués indépendamment de chaque bâtiment, conformément à 3.1.

3.3 Les numéros et les noms des pièces sont indiqués dans chaque espace de la manière suivante :

324 RÉCEPTION

325 DOCUMENTATION

Pour plus de clarté, les numéros et les noms devraient être soulignés.

3.4 Dans de petits espaces, il suffit d'indiquer seulement le numéro de la pièce, de la manière suivante :

326

3.5 Les numéros de pièces comportent, à chaque étage, trois chiffres (si cela suffit), où le premier chiffre de la désignation indique le numéro de l'étage et les deux derniers les numéros d'ordre :

Étage 1 : Numéros de pièces 101-199 (1 001-1 999);

Étage 2 : Numéros de pièces 201-299 (2 001-2 999), etc.

3.6 La numérotation des pièces est effectuée à chaque étage de façon à faciliter l'orientation à l'intérieur du bâtiment. Celle-ci devrait être faite en partant de la gauche du bâtiment, dans l'ordre d'accessibilité des pièces, à partir de l'entrée principale ou de la dernière entrée, et ceci dans le sens des aiguilles d'une montre.

3.7 De petits locaux, tels que des armoires pour des ustensiles de ménage et des toilettes, devraient être pourvus de numéros de pièces. (Des locaux, tels que de petites armoires, peuvent être désignés par le même numéro que celui attribué à la pièce dans laquelle ils se trouvent, suivi d'un suffixe approprié.)

3.8 Si une nouvelle pièce est ajoutée sur le plan, une fois inscrits les numéros de pièces attribués, la nouvelle pièce reçoit le même numéro que la pièce dans laquelle la surface a été prise. Les deux pièces sont alors différenciées par l'addition d'une lettre, de la manière suivante :

127A 127B

3.9 Aucun trou dans la numérotation ne devrait subsister. Si de deux pièces on en fait une, la nouvelle pièce portera les deux numéros attribués précédemment, de la manière suivante :

127, 128

3.10 Le numéro de la maison et le numéro de la pièce peuvent être écrits ensemble, de la manière suivante :

2/216 [c'est-à-dire maison 2, chambre 216 (n° 16 sur l'étage 2)]

3.11 Les espaces dans des rez-de-chaussée et dans des greniers devraient recevoir leur numéro d'étage approprié conformément à l'ISO 4157/1, suivi de leur numéro de pièce.

4 Désignation des enfilades de pièces séparées dans des bâtiments

4.1 Le numéro de l'enfilade devrait être suivi par le numéro de la pièce.

4.2 Les numéros de l'enfilade devraient être indiqués sur les plans.

4.3 Les pièces dans chaque enfilade devraient recevoir des numéros consécutifs. Le numéro et le nom de chaque pièce est indiqué de la manière suivante :

1 ENTRÉE 2 SALLE DE SÉJOUR 3 CUISINE

4 CHAMBRE À COUCHER 1

5 CHAMBRE À COUCHER 2

4.4 Le numéro du bloc, le numéro de l'enfilade et le numéro de la pièce peuvent être écrits ensemble, de la manière suivante :

2/314/1 [c'est-à-dire bloc 2, enfilade 314 (n° 14 sur l'étage 3) chambre 1]

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 4157-2:1982

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bdef73b4-4877-4538-a0ce-4641b1b9f5ee/iso-4157-2-1982>